

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 21 mars 2023 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Monsieur Claude LEGOUY
Date de convocation : 15 mars 2023

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 27
**Le Maire ayant quitté la salle pour
le vote du compte administratif**

Etaient présents :

Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Vincent CORNILLE, Cecilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Eliane DANH SANG, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Olivier GRARD, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Julien PICHELIN, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Cécilia RUGALA, Marie-José FERREIRA, pouvoir à Vincent CORNILLE, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

**DEL 2023-03-03
BUDGET GENERAL
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022**

Rapporteur : Claude LEGOUY

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-12 disposant que le vote du compte administratif par l'organe délibérant doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice,

Le compte administratif 2022 (hors restes à réaliser) se présente comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	17 227 982,81	21 880 081,11	4 652 098,30
Investissement	6 134 086,85	4 562 580,46	-1 571 506,39
Total	23 362 069,66	26 442 661,57	3 080 591,91

NB : dans les tableaux détaillant les dépenses et recettes réelles ci-dessous, le budget primitif correspond au budget voté en mars et le budget total, au budget primitif + décisions modificatives + virements de crédits.

I) Dépenses réelles de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 16 002,2 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2022	Budget total 2022	Réalisé 2022	% réalisé / budget total
011	Charges à caractère général	4 618 112,00	4 971 403,00	3 620 635,68	72,8%
012	Charges de personnel	10 051 000,00	10 051 000,00	9 956 252,76	99,1%
65	Autres charges de gestion courante	2 257 485,00	2 264 305,33	2 144 103,64	94,7%
66	Charges financières	279 000,00	279 000,00	253 274,11	90,8%
67	Charges exceptionnelles	53 350,00	75 075,00	17 724,63	23,6%
68	Provisions	10 189,00	10 189,00	10 189,00	100,0%
022	Dépenses imprévues	50 000,00	50 000,00		
Total Dépenses réelles de fonctionnement		17 319 136,00	17 700 972,33	16 002 179,82	90,4%

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » affiche un taux de réalisation de 72,8 %. Ce pourcentage, inférieur à celui des exercices précédents, s'explique par une politique d'économies menée par les services et une meilleure gestion.

Le chapitre 012 « Charges de personnel » connaît, quant à lui, un fort pourcentage de réalisation.

L'année 2022 a été marquée par différentes mesures sociales dont la revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2022, qui a eu un impact de 130 K€ sur l'exercice 2022.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » comprend principalement les subventions aux associations et autres institutions ou structures : 811 K€ ont été versés aux associations, 980 K€ au CCAS.

Les charges financières (chapitre 66) concernent le remboursement des intérêts de la dette, et la ligne « Provisions » (chapitre 68), la provision pour créances irrécouvrables.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67) concernent des indemnisations ou des remboursements. 20 K€ avaient été prévus pour l'indemnisation liée à la hausse des prix mais, à ce jour, aucune entreprise n'a pu en bénéficier.

La dotation aux amortissements est de 881 395,82 € pour 2022.

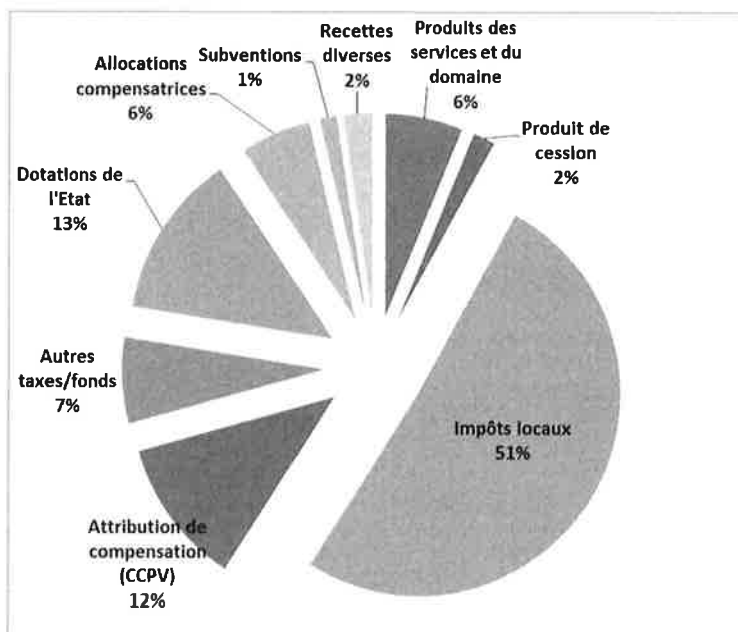
II) Recettes réelles de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2022 est de 19 319,3 K€.

Chapitre	Article	Budget primitif 2022	Budget total 2022	Réalisé 2022	% réalisé / budget total
013	Atténuation de charges	71 870,00	71 870,00	176 954,41	246,2%
70	Produits des services et du domaine	1 046 090,00	1 016 909,00	1 195 158,93	117,5%
73	Impôts et taxes	12 857 439,00	13 072 596,00	13 237 625,30	101,3%
74	Dotations et participations	3 413 078,27	3 979 611,27	3 848 458,46	96,7%
75	Autres recettes de gestion courante	262 074,00	262 074,00	263 425,71	100,5%
77	Produits exceptionnels	10 300,00	137 100,00	248 343,36	181,1%
77	Produits de cession			340 840,00	
78	Reprise de provision		8 545,33	8 545,33	100,0%
Total Recettes réelles de fonctionnement		17 660 851,27	18 548 705,60	19 319 351,50	104,2%

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230321-DEL2023-03-03-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

La répartition des recettes par « nature » est la suivante :



Les impôts locaux sont la principale ressource de la collectivité.

Les taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la compensation versée suite à la suppression de la taxe d'habitation ont représenté une recette de 9 707 K€ en 2022 - dont 15 K€ de rôles supplémentaires.

Les dotations et participations (chapitre 74) comprennent essentiellement les dotations de l'Etat (2 508,7 K€) et les allocations compensatrices (1 065,1 K€) liées aux exonérations fiscales ou réduction de bases.

Les produits des services (chapitre 70) comprennent principalement les recettes suivantes :

	2022
Restauration scolaire / Etudes	435 029
Téléalarme	63 387
Patinoire	16 995
Musée et médiathèque	18 023
Occupation du domaine public (échafaudages, ...)	36 836
Ecole municipale des sports et stages	2 442

Remarque : les recettes « Patinoire » correspondent aux recettes de l'édition 2021/2022.

A ces montants s'ajoutent les refacturations aux budgets annexes Assainissement et Eau potable (charges de personnel), et à la CCPV, pour un total de 192,4 K€.

Les loyers et charges des locaux communaux (chapitre 75) se montent à 263,4 K€.

Les recettes liées au chapitre 77 concernent principalement les cessions du 21 rue Jean-Jacques Rousseau (326 K€) et des terrains de l'emprise située entre la rue Mozart et la rue des Brayes (11,6 K€), ainsi que des remboursements suite à sinistre et des régularisations de charges constatées d'avance.

III) Autofinancement

La CAF brute s'élève à 2 977 K€ pour 2022 (2 370 K€ en 2021).

La capacité de désendettement est de 4,4 années.

IV) Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement représentent 5 941 K€ (hors restes à réaliser).

Chapitre	Article	Budget primitif 2022	RAR 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
	Opérations d'équipement	4 667 328,00	1 535 026,59	6 421 752,59	4 223 737,98
10	Dotations, fonds divers et réserves			19 000,00	19 000,00
13	Subventions d'investissement			9 100,00	9 100,00
16	Remboursement capital de la dette	1 690 000,00		1 690 000,00	1 679 686,78
16	Cautions	5 000,00		5 000,00	602,26
45	Opérations pour compte de tiers	69 000,00	7 341,69	76 341,69	8 881,27
Total dépenses réelles d'investissement		6 431 328,00	1 542 368,28	8 221 194,28	5 941 008,29

Les crédits réalisés liés aux opérations d'investissement (notion plus restrictive que celle d'opérations d'équipement) se décomposent comme suit :

En Euros

Opération	Libellé	Réalisé 2022
100	Bâtiments	456 407,95
101	Sports	323 570,51
102	Culture	252 560,95
103	Ecoles	306 438,66
104	Eclairage public et réseaux	322 769,84
105	Etudes	54 904,76
106	Informatique	59 796,70
107	Logements	23 013,45
108	Matériels et véhicules	286 482,87
109	Voiries et Espaces Verts	369 477,38
111	Economies d'énergies	352 330,26
117	Mise en accessibilité	135 000,47
118	Vidéoprotection	37 982,40
119	Collégiale Saint-Thomas de Canterbury	65 453,58
120	Très haut débit	587 633,03
121	Maison Enfance	87 392,81
122	Entretien Voirie	349 238,69
TOTAL		4 070 454,31

V) Recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement représentent 2 716,2 K€ (hors restes à réaliser).

Chapitre	Article	Budget primitif 2022	RAR 2021	Budget total 2022	Réalisé 2022
13	Subventions d'équipement	512 143,18	228 900,00	1 243 344,18	599 287,09
16	Emprunt	1 900 000,00		1 400 000,00	600 000,00
16	Cautions	5 000,00		5 000,00	350,00
10	Dotations	1 604 105,34		1 344 105,34	1 501 257,06
024	Produits de cession	310 000,00		310 000,00	
45	Opérations pour compte de tiers	69 000,00	13 817,06	82 817,06	15 337,44
Total recettes réelles d'investissement		4 400 248,52	242 717,06	4 385 266,58	2 716 231,59

L'emprunt d'équilibre inscrit lors du vote du budget primitif s'élevait à 1,9 M€. Les subventions qui ont été notifiées au cours de l'exercice et le niveau de réalisation des dépenses ont permis de baisser cet emprunt à 1,4 M€. Cet emprunt pouvant être mobilisé sur 2 ans, seuls 600 K€ ont été mobilisés en 2022.

Les subventions d'investissement proviennent principalement du Conseil départemental de l'Oise (211,2 K€) et de l'Etat (184,8 K€).

VI) Restes à réaliser

Les restes à réaliser 2022 (dépenses ou recettes engagées mais non réalisées au 31/12) se répartissent comme suit :

Restes à réaliser - dépenses	1 205 875,73
Restes à réaliser - recettes	1 458 985,45

VII) Résultats de l'exercice

Résultat de fonctionnement : 4 652 098,30 € (a)

Résultat d'investissement : - 1 571 506,39 € (b)

Solde des restes à réaliser : 253 109,72 € (c)

Résultat global (a) + (b) + (c) : 3 333 701,63 €.

Le Maire ayant quitté la salle du Conseil municipal, en application des dispositions de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le compte administratif de l'exercice 2022 du budget principal tel que détaillé ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Budget total 2022	Réalisé 2022
011	Charges à caractère général	4 971 403,00	3 620 635,68
012	Charges de personnel	10 051 000,00	9 956 252,76
65	Autres charges de gestion courante	2 264 305,33	2 144 103,64
66	Charges financières	279 000,00	253 274,11
67	Charges exceptionnelles	75 075,00	17 724,63
68	Provisions	10 189,00	10 189,00
022	Dépenses imprévues	50 000,00	
023	Virement à la section d'investissement	2 584 109,00	
042	Opérations d'ordre entre sections	881 395,82	1 225 802,99
Total Dépenses de fonctionnement		21 166 477,15	17 227 982,81

Chapitre	Article	Budget total 2022	Réalisé 2022
013	Atténuation de charges	71 870,00	176 954,41
70	Produits des services et du domaine	1 016 909,00	1 195 158,93
73	Impôts et taxes	13 072 596,00	13 237 625,30
74	Dotations et participations	3 979 611,27	3 848 458,46
75	Autres recettes de gestion courante	262 074,00	263 425,71
77	Produits exceptionnels	137 100,00	248 343,86
77	Produits de cession		340 840,00
78	Reprise de provision	8 545,33	8 545,33
042	Opérations d'ordre entre sections	250 121,00	193 078,56
Total Recettes de fonctionnement		18 798 826,60	19 512 430,56
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 367 650,55	2 367 650,55
Solde d'exécution			21 880 081,11

INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Budget total 2022	Réalisé 2022
	Opérations d'équipement	6 421 752,59	4 223 737,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 000,00	19 000,00
13	Subventions d'investissement	9 100,00	9 100,00
16	Remboursement capital de la dette	1 690 000,00	1 679 686,78
16	Cautions	5 000,00	602,26
26	Participations et créances rattachées	2,00	
45	Opérations pour compte de tiers	76 341,69	8 881,27
040	Opérations d'ordre entre sections	250 121,00	193 078,56
041	Opérations patrimoniales	420 000,00	
Total Dépenses d'investissement		8 891 317,28	6 134 086,85

Chapitre	Article	Budget total 2022	Réalisé 2022
13	Subventions d'équipement	1 243 344,18	599 287,09
16	Emprunt	1 400 000,00	600 000,00
16	Cautions	5 000,00	350,00
10	Dotations	1 344 105,34	1 501 257,06
024	Produits de cessions d'immobilisations	310 000,00	
45	Opérations pour compte de tiers	82 817,06	15 337,44
021	Virement de la section d'investissement	2 584 109,00	
040	Opérations d'ordre entre sections	881 395,82	1 225 802,99
041	Opérations patrimoniales	420 000,00	
Total Recettes d'investissement		8 270 771,40	3 942 034,58
001	Excédent d'investissement reporté	620 545,88	620 545,88
Solde d'exécution			4 562 580,46

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

4 abstentions :

Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 21 mars 2023.

Publié sur le site internet
de la commune

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Claude LEGOUY,
Président de séance

le : **23 MARS 2023**



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230321-DEL2023-03-03-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20230321-DEL2023-03-03-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023